COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 7-2026 au Conseil communal

Demande de crédit pour la rénovation de la cuisine de l'ancien collège de La Forclaz et la réalisation d'une expertise incendie (ECA)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à la rénovation de la cuisine de l'ancien collège de La Forclaz, ainsi qu'au mandat d'un expert chargé d'établir une expertise en matière de protection incendie.

2. Historique

La cuisine a été aménagée dans le cadre des travaux de transformation et d'agrandissement de l'ancien collège réalisés en 1976. Ces travaux faisaient suite à l'adoption, par le Conseil communal lors de sa séance du 18 décembre 1975, du préavis relatif à ce projet.

Depuis cette réalisation, plusieurs interventions ont été effectuées sur le bâtiment. Des travaux d'entretien et d'amélioration ont notamment été entrepris, comprenant la pose d'un balcon en 2002, le remplacement du carrelage en 2007, le remplacement de la chaudière et des radiateurs en 2016, ainsi que des travaux de remise en état consécutifs à un dégât d'eau survenu en 2017. L'entretien courant du bâtiment a, quant à lui, été assuré de manière régulière.

3. Situation

À la suite d'une panne affectant la marmite basculante de la cuisine, une évaluation en vue de sa réparation a été entreprise. Toutefois, s'agissant d'un équipement datant des années 1975, le chiffrage des travaux s'est révélé particulièrement complexe et le coût de sa remise en état disproportionné au regard de son ancienneté.

Ce constat a conduit la Municipalité à mener une réflexion plus globale sur l'état de la cuisine. Il est apparu que les plaques de cuisson étaient également défectueuses. Par ailleurs, les grilles d'écoulement présentent des signes d'usure avancée, la galvanisation de certains éléments en acier est fortement altérée et le revêtement de sol se dégrade progressivement.

Enfin, les armoires de cuisine présentent également des signes marqués de vétusté et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de fonctionnalité.

4. Proposition

Après consultation de plusieurs professionnels, la Municipalité propose de conserver les équipements encore pleinement fonctionnels et de ne remplacer que les installations arrivées en fin de vie.

Les travaux prévus comprennent notamment :

- ✓ le remplacement des plaques de cuisson par une plaque professionnelle en vitrocéramique à quatre foyers ;
- ✓ la suppression de la marmite basculante hors d'usage ;
- ✓ le remplacement des armoires de cuisine ;
- ✓ le renouvellement des grilles d'écoulement dégradées ;
- ✓ la réfection des parties du revêtement de sol nécessitant une intervention.

Ces travaux permettront de pérenniser l'utilisation de la cuisine tout en limitant les investissements aux éléments effectivement arrivés en fin de vie.

5. Expertise en matière de protection incendie

Les récents événements survenus dans un établissement public à Crans-Montana conduisent la Municipalité à réexaminer la conformité de l'ancien collège de La Forclaz, dont les locaux sont régulièrement loués à des sociétés et des particuliers.

La Municipalité propose dès lors de profiter du présent préavis pour solliciter un crédit destiné au mandat d'un spécialiste chargé de réaliser une expertise en matière de protection incendie de ce bâtiment. Cette étude permettra d'évaluer sa conformité aux prescriptions en vigueur et d'identifier les éventuelles mesures de mise en conformité qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les conclusions de cette expertise serviront de base à la planification des éventuels travaux à entreprendre et feront, le cas échéant, l'objet d'un préavis distinct soumis ultérieurement au Conseil communal.

6. Coûts d'investissement

Désignation		Montants TTC
Dépose de la marmite basculante et de son socle, décapage de l'ancien revêtement de sol sur l'ensemble de la cuisine, adaptation des installations électriques pour le raccordement de la nouvelle plaque de cuisson professionnelle et application d'un revêtement de sol hygiénique et antidérapant	CHF	12'000.00
Fourniture et pose d'un fourneau professionnel à induction (4 foyers)	CHF	18'500.00
Fourniture et pose de grilles caillebotis renforcées en inox	CHF	1'000.00
Adaptation des casseroles existantes à la cuisson par induction	CHF	500.00
Dépose des armoires, fourniture et pose de nouvelles armoires	CHF	3'000.00
Audit et expertise du bâtiment en matière de protection incendie (normes ECA/AEAI)	CHF	5'500.00
Établissement des plans nécessaires à la réalisation de l'expertise	CHF	500.00
Divers et imprévus ~ 5%	CHF	2'000.00
Total TTC	**CHF**	**43'000.00**

7. Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal. L'amortissement sera échelonné sur une période de 10 ans.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 7-2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder un crédit de CHF 43'000.00 pour la rénovation de la cuisine de l'ancien collège de La Forclaz et la réalisation d'une expertise incendie (ECA) ;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 juillet 2026.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
Le Syndic La Secrétaire

Rémy Fischer Isabelle Mermod Gross

Déléguée municipale : Mme Isabelle Raya, Municipale

Le Sépey, le 13 juillet 2026